

COMPTE RENDU

Séance du 12 Mai 2015

L'an deux mil quinze le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

Etaient présents :

Mme BELLIN Béatrice, M. BELLIN Mickaël, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DESPESSE Joël, M. DESPESSE Pierre, Mme FOUREL Katia, M. LONGEROUCHE Jean-Michel, M. MOUNIER Serge, M. NODON Henri, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Etai(ent) excusé(s) :

M. FOUREL Xavier, PERNIN Alain

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BELLIN Mickaël,

23-2015 : FORFAIT DENEIGEMENT 2014-2015

Madame le Maire propose au conseil municipal le tarif forfaitaire attribué à chaque exploitant chargé d'assurer le déneigement des voies communales pour la saison 2014/2015

Après avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité,

Fixe pour chaque exploitant le forfait qui suit :

Monsieur DESHIERE Paul > 108.50 €

Monsieur DESPESSE Pierre > 280.00 €

Monsieur MICHELAS Maurice > 80.00 €

Monsieur MOUNIER Serge > 140.00 €

Monsieur SAVEL Christian > 105.00 €

Monsieur BOSC René > 140.00 €

Monsieur VALLA Max > 360.00 €

24-2015 : ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER CADASTRE AB 225 ET AB 331, LIEU DIT "GIRAUDIER"

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal l'opportunité pour la commune d'acquérir le bien de Monsieur FORIEL D'ESTEZET en vue de créer un lieu de restauration.

Vu l'article L1311-9 à L 1311-12 et l'article L 2241-1 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret du 14 mars 1986 modifié portant notamment sur les modalités de consultation des services des domaines en matière d'opération immobilières et leur montant,

Considérant que le projet d'opération immobilière porte sur l'acquisition d'une maison sise au lieu dit "Giraudier" sur la parcelle cadastrée section AB N° 225 et AB N° 331 d'une superficie de 2800 m².

Considérant que le Service local du domaine a rendu un avis le 20 avril 2015 estimant la valeur dudit bien,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide l'acquisition de la propriété immobilière, "giraudier" cadastrée section AB N° 225 et AB N° 331 sur la base de 100 000.00 €

- autorise Mme le Maire à signer l'acte d'acquisition en l'étude de Maître VEY SAVIN-RIVIER, Notaires à TOURNON SUR RHONE ainsi que toutes les pièces nécessaires à cette acquisition.

- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015.

25-2015 : DEMANDE DE PARTICIPATION – PSYCHOLOGUE SCOLAIRE

Madame le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention par la psychologue scolaire qui intervient sur l'école publique de la commune, pour l'achat de matériel informatique

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

Fixe la participation de la commune à **50.00 €**.

26-2015 : DEMANDE DE SUBVENTION AU DENEIGEMENT

Madame le maire informe Conseil Municipal que les communes concernées par les chutes de neige de cet hiver peuvent solliciter une aide du Département.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le maire à solliciter une subvention au Département.

Après en avoir délibéré,

les membres du conseil municipal à l'unanimité

- Autorisent Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de l'Ardèche pour le déneigement de la voirie de COLOMBIER LE JEUNE au cours de la campagne hivernale 2014-2015